

---

## Le parc du Creux-de-l'Enfer

Au sud de la ville, entre les quartiers de La Fontaine-du-Bac et des Landais, ses origines volcaniques en font un lieu à part où pouzzolane, bombes volcaniques et ultimes coulées de lave émergent de la végétation. Ses quatre hectares de prairie vallonnée invitent à la promenade parmi noisetiers, conifères et autres rosiers. À découvrir sur place, le parcours d'orientation et les deux sculptures monumentales du Japonais Sato Saturo.

La Ville de Clermont-Ferrand possède 10 ruches : 4 dans les parcs de Montjuzet, 2 au Centre de Theix et 4 dans le parc du Creux de l'Enfer.

Depuis 2010, la Ville et l'Unaf (Union nationale de l'apiculture française) sont liées par une convention pour l'installation, le suivi et l'exploitation des ruchers. Par ce partenariat, la Ville s'engage dans l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement, » afin de sensibiliser les Clermontois au rôle essentiel des abeilles dans le maintien de la biodiversité. En 2016, la Ville a obtenu le label APicité®, grâce à sa politique locale en matière de protection des pollinisateurs.

Ce parc possède le [label Refuge LPO](#).